



Demande de diminution de pension alimentaire

Par **pepeta**, le **11/04/2011** à **12:14**

Bonjour, rnje voudrais demander la diminution de la pension alimentaire pour mon fils. Au dernier jugement: c'est la mère qui en a la garde est je paye 250 euros de PA depuis mai 2007 à aujourd'hui. Je gagne 2500 et ma femme ne travaille plus et ne touche aucune allocation et un enfant à charge. rnAu jugement mon ex ne travaillait pas, son compagnon touche les assedic et ils ont 2 enfants. rnMa question : pourrais je avoir gain de cause parce que ma femme ne travaille plus donc impacte sur le financement. J'ai du mal tt les mois, je suis toujours à découvert. rnMon ex a repris son travail depuis 2008 et son compagnon touche de l'argent, et ils vont se marier. rnMerci pour votre réponse

Par **mimi493**, le **11/04/2011** à **12:21**

Vous pouvez toujours essayer mais rn- le salaire de votre femme n'influe que sur vos charges rn- vous ne pouvez arguer des charges liées à l'enfant du second lit. rnrnDonc rn- arguez de l'augmentation des charges rn- de l'augmentation des revenus de votre ex rnrnSans trop vous faire d'illusion : vous avez un très bon salaire et vous ne payez que 10% de votre salaire en PA

Par **pepeta**, le **11/04/2011** à **12:49**

merci

Par **pepeta**, le **11/04/2011** à **12:54**

mais ce que je ne comprend pas pourquoi l'avocat de mon ex m' a demandé le bulletin de salaire de ma femme ? (marié).C'est à dire que ça compte aussi.Et même si elle(ex) a repris un travail ,ça va rien changer pour la diminution de la pa.

Par **mimi493**, le **11/04/2011** à **13:39**

oui, comme je l'ai dit ça influe sur vos charges
Par exemple, votre femme gagne le tiers des revenus du foyer, donc elle prend le tiers des charges et vous les 2/3, donc si elle n'a plus de revenu, vous avez 100% des charges ce qui baisse votre revenu disponible pour le calcul de la pension.